



Directives concernant la vie privée

Le HOOPP prend très au sérieux la vie privée de ses participants et de ses retraités. Lorsque vous adhérez au HOOPP et chaque fois que le HOOPP doit recueillir vos renseignements personnels, soyez assuré que le HOOPP fait tout ce qu'il peut pour que vos renseignements personnels soient recueillis, utilisés et divulgués uniquement aux fins de l'administration du Régime, principalement pour administrer vos prestations de retraite et, après votre départ à la retraite, pour le service de votre rente.

Voici des exemples de renseignements personnels que le HOOPP recueille, utilise et, au besoin, divulgue aux fins de l'administration des prestations d'un participant et du Régime en général :

- sa date de naissance et son âge
- son adresse domiciliaire
- son numéro d'assurance sociale
- ses bénéficiaires
- son salaire
- son état de santé (mais seulement lorsqu'une demande de prestations d'invalidité a été présentée)

Lorsque vous adhérez au Régime, vous recevez le formulaire intitulé *Protection de la vie privée du participant au HOOPP et divulgation* qui doit être signé et retourné au HOOPP pour compléter votre adhésion. Ce formulaire comprend une déclaration de confidentialité. En signant ce formulaire, vous convenez que le HOOPP peut recueillir, utiliser et divulguer vos renseignements personnels, mais seulement au besoin pour administrer vos prestations de retraite et le Régime et, après votre départ à la retraite, pour le service de votre rente.

Il arrive que le HOOPP puisse divulguer certains de vos renseignements personnels, entre autres aux vérificateurs et aux actuaires du Régime ou à d'autres conseillers spécialisés et fournisseurs de

services aux fins de leur travail de soutien à l'administration du Régime et à sa banque aux fins du service des rentes. De plus, il se peut que le HOOPP doive divulguer vos renseignements personnels à des organismes de réglementation.

En raison de l'horizon et des perspectives à long terme du HOOPP, il doit conserver pendant une période indéfinie les renseignements personnels de ses participants (y compris l'information portant sur l'état de santé recueillie dans le cadre d'une demande de prestations d'invalidité présentée par le participant).

Si vous êtes préoccupé par la manière dont le HOOPP a traité vos renseignements personnels, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : Agent à la protection de la vie privée a/s du HOOPP, 1 Toronto Street, Suite 1400, Toronto, ON M5C 3B2. Si vous préférez, vous pouvez envoyer un courriel aux Services de protection de la vie privée à privacy@hoopp.com. Vous pouvez également communiquer avec nous par télécopieur en composant le 416-369-0225.

FAQ sur la façon dont le HOOPP traite les renseignements personnels

COMMENT LE HOOPP VEILLE-T-IL À PROTÉGER LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS?

Les fiduciaires, les dirigeants, le personnel et les consultants du HOOPP ont la responsabilité de ne pas divulguer les renseignements personnels ni d'information sur l'état de santé des participants. Lorsque des tierces parties sont en cause, le HOOPP veille à ce que ses ententes contractuelles assurent la sécurité des renseignements personnels et de l'information sur l'état de santé des participants et des retraités.

Verso

QUAND LE HOOPP RECUEILLE-T-IL DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS?

Par le biais de ses employeurs participants, le HOOPP recueille les renseignements personnels du participant en commençant par l'adhésion au Régime, puis pendant la période de participation au Régime du participant et à son départ à la retraite. Certains des renseignements que le HOOPP recueille sont utilisés au moins une fois l'an pour la préparation de votre relevé annuel. Vos renseignements personnels serviront également à déterminer vos options à la cessation et vos droits à retraite en vertu du HOOPP lorsque vous nous poserez des questions à ce sujet. Au départ à la retraite, d'autres renseignements personnels sont recueillis aux fins du service de votre rente du HOOPP.

QUE FAIT LE HOOPP POUR S'ASSURER QUE MES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS NE SONT PAS DIVULGUÉS?

Le HOOPP possède des locaux et des systèmes électroniques sécurisés. Tous les employés du HOOPP ont la responsabilité de maintenir la confidentialité de tous les renseignements personnels qu'ils traitent dans le cadre de leurs fonctions. Les consultants et autres tiers fournisseurs de services qui travaillent pour le HOOPP sont liés contractuellement au respect des exigences relatives à la protection de la vie privée du HOOPP.

LES PARTICIPANTS ONT-ILS ACCÈS AUX RENSEIGNEMENTS PERSONNELS QUE LE HOOPP POSSÈDE SUR EUX?

Oui. Les participants peuvent demander de consulter leurs renseignements personnels en écrivant au HOOPP, au 1 Toronto Street, Suite 1400, Toronto, ON M5C 3B2 ou en envoyant une télécopie au 416-369-0225. Comme vous devez indiquer votre numéro d'assurance sociale sur votre demande, le HOOPP vous recommande fortement d'utiliser la méthode la plus sécuritaire pour nous faire parvenir votre demande.

QUE FAIT LE HOOPP AVEC LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DES PARTICIPANTS?

Le HOOPP conserve les renseignements personnels et l'information sur l'état de santé aux fins de l'administration et du calcul de vos droits à retraite. Parfois, le HOOPP utilise les renseignements personnels aux fins de l'administration générale du Régime. Le HOOPP conserve les renseignements personnels des participants indéfiniment en raison de son horizon et de ses perspectives à long terme.

SI UN PARTICIPANT DÉSIRE SAVOIR POURQUOI LE HOOPP RECUEILLE UN RENSEIGNEMENT EN PARTICULIER, À QUI DOIT-IL S'ADRESSER?

Dans la plupart des cas, l'employeur va être en mesure de répondre lui-même à la question. S'il ne l'est pas ou si vous désirez communiquer directement avec le HOOPP, la prochaine étape consiste à contacter le Service à la clientèle du HOOPP.